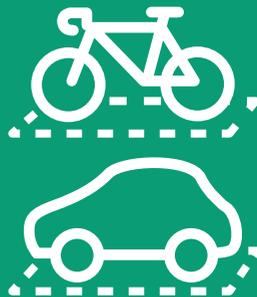


Stationnement dans le secteur des rives du lac



La zone de loisirs allant du Quai Milliquet à la station d'épuration de Pully (STEP) est très prisée en été. Cela génère une forte concurrence pour l'utilisation des places de stationnement à la haute saison. Ce secteur va connaître d'importants travaux ces prochaines années. Réaliser de nouveaux projets urbanistiques tout en accompagnant l'augmentation de l'attractivité du site impose de revoir le mode de gestion du stationnement.

Les réglementations suivantes sont en vigueur au 1^{er} juillet 2025.

La durée maximale de parcage est de 4h consécutives à Milliquet et 6h consécutives vers la piscine, week-end compris. Le parking de la STEP permet de plus longues durées de stationnement.

Le stationnement est payant du lundi au dimanche, entre 8h et 20h. Des horodateurs sont installés et il est possible de payer au moyen des applications TWINT, ParkingPay, Presto Park et Easy Park.

L'offre en places de parc pour les vélos et les motos est augmentée.

Les autorisations pour résidents et pour entreprises (zone D) sont temporairement valables sur le parking de la STEP.

Vous trouverez les informations détaillées sur les durées, ainsi que les tarifs de stationnement au verso.



Types de places de parc dès le 1^{er} juillet 2025

- payant max. 60h (STEP)
- payant max. 4h
- payant max. 6h
- motos
- vélos
- places spéciales (handicapés, livraisons, véhicules électriques)

Les autorisations pour résidents et pour entreprises (zone D) sont temporairement valables sur le parking de la STEP.

Tarifs du stationnement

- 1h 1.50 CHF
- 2h 3.00 CHF
- 3h 5.00 CHF
- 4h 7.00 CHF
- puis 3.00 CHF/heure supplémentaire
- max. 25.00 CHF/jour

